



**Résultats de la consultation du  
public et des partenaires  
sur les projets de  
Schéma Directeur d'Aménagement  
et de Gestion des Eaux et  
Programme De Mesures  
2016-2021  
du bassin Adour-Garonne**

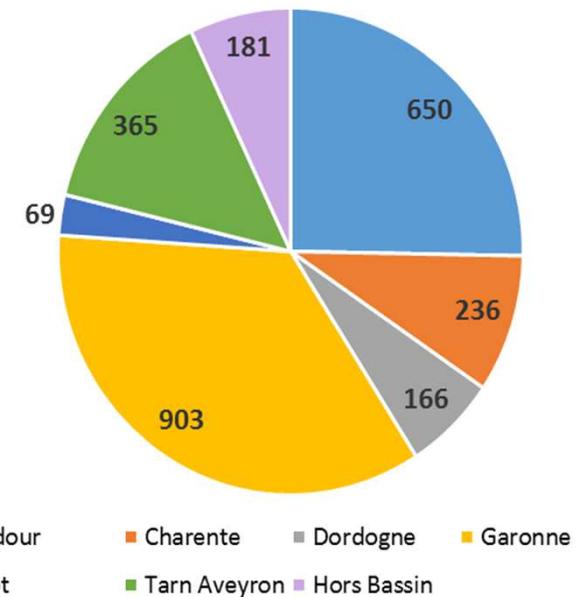
Novembre 2015

# Plan de la présentation

- Résultats de la consultation du public
- Résultats de la consultation des partenaires
- Conclusion

# Caractéristiques principales du public ayant répondu à la consultation

- 2577 répondants
- Profil majoritaire : Homme de + de 50 ans
- Cadre ou retraité
- Habitant des communes de moins de 20 000 habitants
- Majoritairement issu du bassin de la Garonne

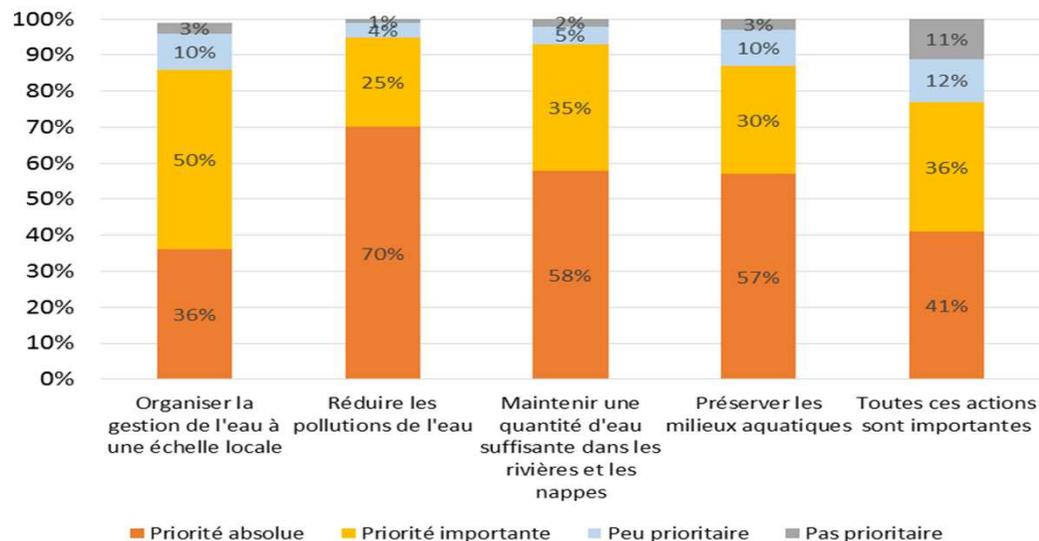


## Appréciation globale du public sur les projets de SDAGE-PDM

- 77% des répondants considèrent que les 4 priorités du SDAGE sont importantes et à poursuivre en même temps.
- 42% estiment que c'est un bon compromis entre le niveau d'ambition (69% de rivières en bon état en 2021) et le coût de la mise en œuvre des actions

# Principales préoccupations du public

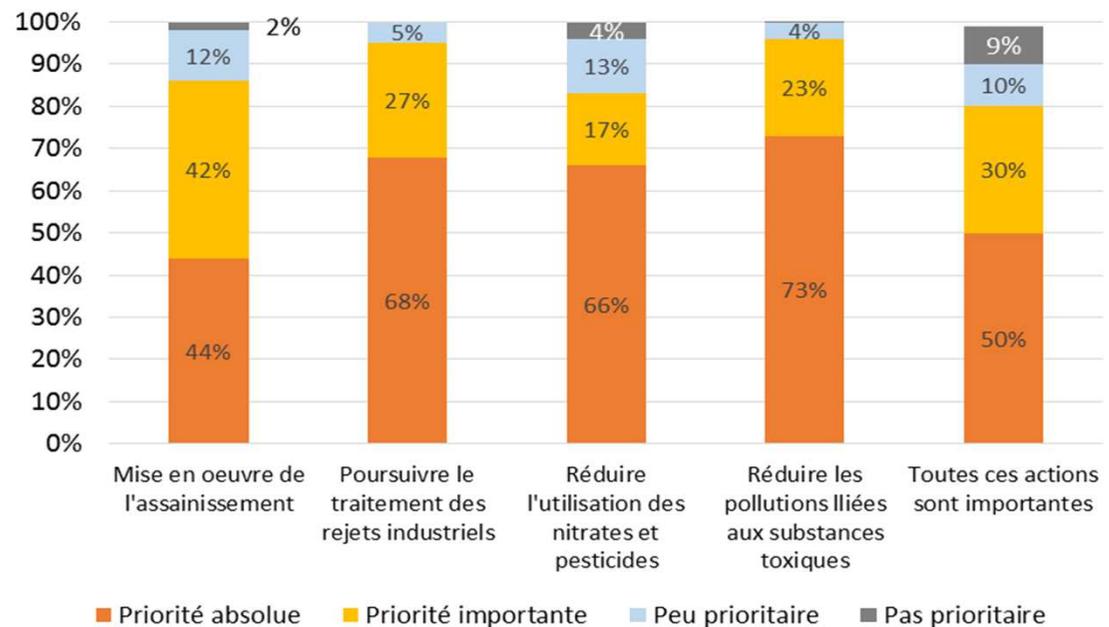
- Pour 95% du public l'enjeu le plus important est la réduction des pollutions de l'eau
- 93% des répondants considèrent l'amélioration de la gestion quantitative comme une priorité
- 87% considèrent également la préservation des milieux aquatiques comme importante
- Tout comme l'organisation de la gestion de l'eau à l'échelle locale



# Réduction des pollutions de l'eau

Les avis du public expriment :

- Une préoccupation quant à la **réduction des pollutions industrielles et toxiques**
- La demande de renforcement du **principe pollueur-payeur**
- La **préférence pour une politique préventive** plutôt qu'une politique curative



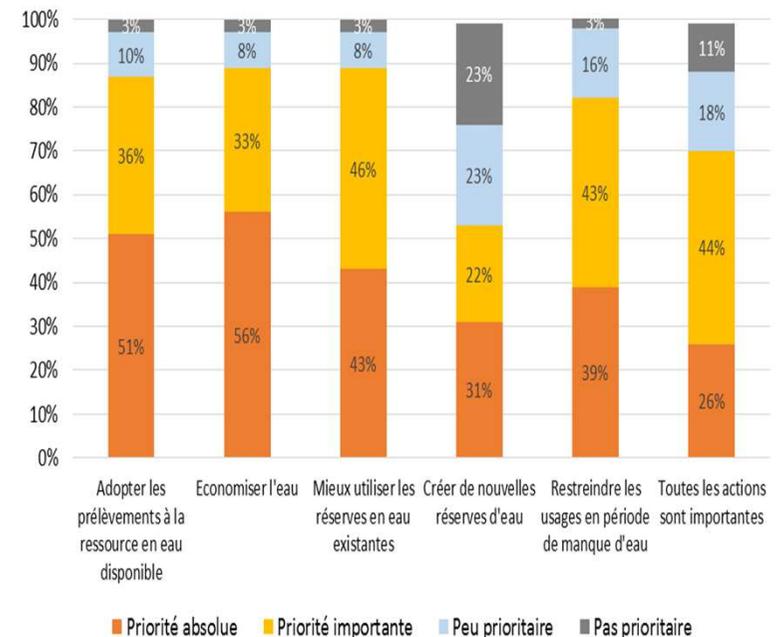
# Amélioration de la gestion quantitative de l'eau

Le public souhaite :

- **Privilégier les économies d'eau et une meilleure utilisation des réserves en eau existantes (89%)**
- **Adapter les prélèvements à la ressource en eau disponible (87%)**

Mais :

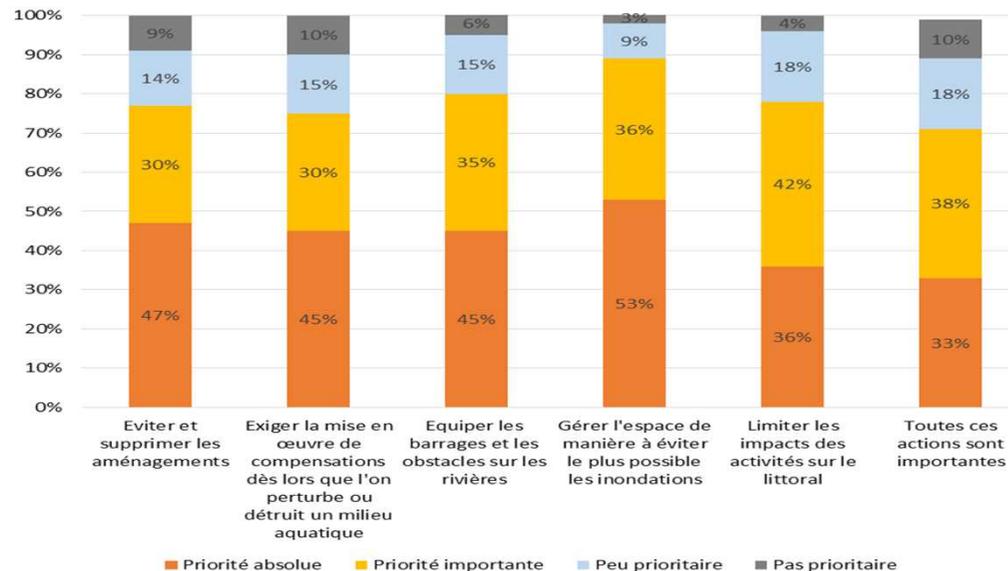
- La création de **nouvelles réserves divise le public.**



# Préservation des milieux aquatiques

L'expression majoritaire du public porte sur les points suivants :

- L'amélioration de la **gestion de l'espace** (haies, berges, marais, ...) pour se **protéger contre les inondations (89%)** constitue une **priorité pour le public**
- L'équipement des barrages et des obstacles sur les rivières pour la **libre circulation des poissons et des sédiments suscite l'intérêt (80%)**
- L'exigence de la mise en œuvre de **compensations** dès lors que l'on perturbe ou détruit un milieu aquatique fait débat dans le public



# Organisation de la gestion de l'eau

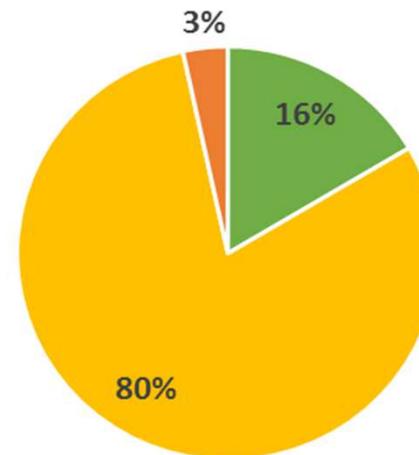
- **86% du public considère l'organisation de la gestion de l'eau à l'échelle locale comme importante**
- **Le public exprime une forte attente pour le développement de la communication sur l'eau et l'évaluation des actions mises en œuvre**

# Caractéristiques des partenaires ayant répondu à la consultation

- 291 partenaires institutionnels
- Près de 3 000 propositions
- Les partenaires les plus mobilisés :
  - organismes consulaires (chambres d'agriculture et de commerce et d'industrie)
  - conseils départementaux
  - régions
  - commissions locales de l'eau
  - structures porteuses de SCOT
- D'autres partenaires ont apporté aussi leur contribution (communautés de communes, communautés d'agglomération, syndicats de rivière ou d'eau potable et associations)

## Appréciation des partenaires sur le projet de SDAGE-PDM

- La majorité des partenaires est favorable au projet (80%)
- Plus de la moitié des partenaires partage le niveau d'ambition (69% des rivières en bon état en 2021)
- Nombreux sont les partenaires à demander le renforcement de l'approche préventive



■ Favorable ■ Favorable sous réserve ■ Défavorable

# Avis des partenaires sur l'Orientation A "Gouvernance"

- 
- **Les partenaires sont majoritairement inquiets vis-à-vis de l'évolution du contexte institutionnel et réglementaire** (loi NOTRe, GEMAPI) et craignent un ralentissement de l'action
  - **Les partenaires saluent l'intégration de l'adaptation au changement climatique et du développement de l'analyse économique locale**
  - **Trois demandes sont exprimées :**
    - Une meilleure explication des différentes échelles de gestion et de leur coordination forcée
    - Réfléchir sur le principe de compensation des surfaces imperméabilisées en lien avec les politiques d'urbanisme
    - Renforcer la représentation des usagers et des associations dans les instances décisionnaires

# Avis des partenaires sur l'orientation B

## “Réduire les pollutions”



Il est proposé de :

- Améliorer la compréhension et la lisibilité de certaines thématiques : **flux admissibles, assainissement non collectif, protection des captages d'eau potable, coûts disproportionnés**
- Aller plus loin sur la problématiques des **pollutions émergentes** et des **substances dangereuses**
- Rendre concret **l'impact du ruissellement des eaux de pluie sur la qualité de l'eau**
- Renforcer **la prise en compte des déchets en mer**
- Enfin, lutter contre les **pollutions agricoles au regard de la préservation des ressources pour l'eau potable** divise les partenaires

# Avis des partenaires sur l'orientation C

## "Gestion quantitative"

Les partenaires expriment des avis :

- Divergents sur la priorisation des moyens pour améliorer la gestion quantitative : **priorité aux économies d'eau vs priorité à la création de réserves**
- Contestataires sur certains **débits de référence**
- Divergents sur l'affichage des **protocoles d'accord entre l'Etat et la profession agricole**
- Et demandent une meilleure prise en compte de la **gestion des sols**

# Avis des partenaires sur l'orientation D "Milieux aquatiques"

- 
- **Une divergence s'exprime sur le niveau d'ambition pour la préservation des milieux aquatiques** : limitation des petits plans d'eau, niveau de protection des têtes de bassin, compensation de l'atteinte aux fonctions des zones humides, restauration de la continuité écologique.
  - **Il est demandé de préciser le rôle des acteurs et leur modalités d'association** dans certains domaines : gestion des sédiments, des concessions hydroélectriques,...
  - Des remarques sont faites sur **le principe de ralentissement dynamique et l'adaptation des programmes d'aménagement** (dispositions communes au Plan de Gestion des Risques Inondations)

# Avis des partenaires sur le Programme De Mesures

- 
- **Trois positions se dégagent :**
    - Certains acteurs prennent acte du PDM
    - D'autres veulent prioriser les actions à mettre en œuvre
    - Certains estiment que le PDM manque d'ambition (notamment sur la réduction des pollutions diffuses)
  - **Un manque de lisibilité** est souligné sur la territorialisation et le descriptif des mesures
  - Les acteurs ont compris que l'enjeu se situe au niveau des **Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés**
  - Ils s'interrogent quant aux **moyens préconisés et leur financement** pour atteindre les objectifs

# En résumé

- **Les points de convergence que l'on peut souligner entre le public et les partenaires :**
  - Partage du niveau d'ambition affiché dans le SDAGE
  - Préférence pour une politique préventive
  - Débat au sein du public et des partenaires sur 2 sujets : gestion quantitative de la ressource en eau et niveau de préservation des milieux aquatiques
- **Les points de divergence entre le public et les partenaires sont :**
  - La priorisation des différents moyens pour améliorer la gestion quantitative
  - Le niveau d'ambition pour la préservation des milieux aquatiques

## La suite...

- Septembre 2015 : arbitrage par le comité de bassin pour la prise en compte des contributions dans la finalisation du SDAGE
- Décembre 2015 : approbation du SDAGE-PDM par le Préfet coordonnateur de bassin et adoption par le comité de bassin
- Janvier 2016 : mise en œuvre pour 6 ans